



Troisième session de l'Instance permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine
16-19 avril 2024
Palais des Nations, Genève, Suisse
Note de synthèse

La troisième session de l'Instance Permanente sur les Personnes d'Ascendance Africaine se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 19 avril 2024, sur le thème : **La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : lutte contre le racisme systémique, justice réparatrice et développement durable.**

En décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2015-2024 [Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine](#), sur le thème « Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ». Alors que la Décennie internationale touche à sa fin, il est temps de réfléchir aux réussites et aux lacunes de cette initiative, et de formuler des recommandations pour les mesures concrètes à prendre au cours des 10 prochaines années. A la suite des deux premières sessions, les membres de l'Instance permanente ont identifié le racisme systémique, la justice réparatrice et le développement durable comme les thèmes généraux qui devraient être explorés lors de la prochaine Décennie internationale. Pendant cette troisième session, nous nous pencheront sur les implications de ces thèmes et d'une deuxième Décennie, tout en examinant certaines questions spécifiques qui s'ajouteront aux conversations des deux premières séances. Ce sera également l'occasion d'approfondir les contributions à l'élaboration d'un projet de [Déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine](#).

À cette fin, les participants auront l'occasion de participer à quatre discussions thématiques :

Panel #1 : Réparations, développement durable et justice économique

Le panel aura lieu le mercredi 17 avril de 10h00 à 13h00.

L'impact du colonialisme, de l'esclavage dans le commerce transatlantique et de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, ainsi que le racisme systémique et structurel sur les personnes d'ascendance africaine persiste dans le monde entier. Aux niveaux national et régional, les personnes d'ascendance africaine sont surreprésentées dans les indicateurs de pauvreté et sont souvent marginalisées et désavantagées dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au logement, aux marchés, aux prêts et à la technologie. La pauvreté intergénérationnelle, associée au racisme systémique et structurel, se traduit par un manque de propriété foncière, des conditions de travail précaires, des revenus plus faibles, des possibilités d'emploi plus faibles, une progression limitée sur le marché du travail, un accès restreint à l'entrepreneuriat par le biais de procédures administratives délibérément restrictives et l'exclusion des banques locales et des possibilités de prêt, entre autres problèmes. Les femmes d'ascendance africaine sont souvent particulièrement vulnérables dans l'économie, ce qui les rend plus vulnérables au manque d'opportunités économiques et d'autonomie, ainsi qu'à l'accès restreint aux ressources



économiques essentielles, notamment le crédit, la propriété foncière et l'héritage. Au niveau international, les personnes d'ascendance africaine dans les Caraïbes et ailleurs souffrent de l'escalade des catastrophes environnementales, d'une économie mondiale structurellement inégalitaire orientée vers les intérêts financiers et la consommation des pays développés, de dettes nationale avec conditions de prêt insoutenables, de l'impact d'institutions financières internationales inégales et non représentative, d'un manque de souveraineté et d'autodétermination dans les affaires internationales, ainsi que du manque de volonté politique de réduire les inégalités entre les pays développés et les pays en développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte d'examen de l'histoire et de ces héritages, du racisme systémique et structurel, des difficultés socio-économiques et du développement durable que les réparations et la justice réparatrice seront discutées. Ce panel se penchera également sur les fractures numériques, les obstacles actuels au développement économique ainsi que les initiatives communautaires pour une inclusion économique durable dans le but de partager des bonnes pratiques et de proposer des solutions durables.

Panel #2 : L'éducation : surmonter le racisme systémique et les préjudices historiques

Le panel aura lieu le mercredi 17 avril de 15h00 à 18h00.

L'éducation est un outil puissant pour vaincre le racisme. Elle peut former les jeunes esprits à surmonter les préjugés raciaux, et à reconnaître la dignité humaine et la non-discrimination comme des valeurs sociétales fondamentales. Elle peut combler les fossés socio-économiques, aider les nouvelles générations à sortir de la pauvreté, être résilientes et leur donner les moyens de mener une vie florissante.

À cet égard, les programmes d'études des établissements d'enseignement doivent avoir une représentation fidèle de l'Afrique et des personnes d'ascendance africaine, de leur histoire et de leur rôle dans la société. Les établissements d'enseignement doivent également être accessibles, inclusifs et soutenir les étudiants d'ascendance africaine. Le racisme systémique et structurel demeure un obstacle à cet idéal. Dans le même temps, pour combler les lacunes dans la réalisation de l'ODD 4 sur l'accès à une éducation de qualité pour les personnes d'ascendance africaine, les États membres devront prendre des mesures plus robustes.

Ce panel sensibilisera aux obstacles rencontrés par les personnes d'ascendance africaine dans l'éducation et proposera des mesures pour promouvoir le respect, l'inclusion et l'épanouissement des personnes d'ascendance africaine dans l'éducation. Ce sera l'occasion pour les participants de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques dans la mise en œuvre ou la réception d'une pédagogie inclusive et la création de mesures spéciales pour les personnes d'ascendance africaine dans l'éducation.



Panel #3 : Culture et reconnaissance

Le panel aura lieu le jeudi 18 avril de 10h00 à 13h00.

Les personnes d'ascendance africaine ont des cultures riches et diversifiées. Leurs histoires, leurs mouvements, leurs coutumes, leurs traditions, leurs spiritualités, leurs arts, leurs contributions intellectuelles et leurs langues ont eu et continuent d'avoir un grand impact sur les sociétés. Cependant, les personnes d'ascendance africaine ne sont que peu reconnues pour leur diversité culturelle et leurs contributions à la société. Beaucoup de leurs spiritualités d'origine africaine sont souvent diabolisées et parfois même persécutées. De plus, les migrants d'ascendance africaine sont parfois perçus comme une menace pour l'identité culturelle de leur pays d'accueil. La reconnaissance est un moyen de célébrer la richesse culturelle des Africains et des communautés d'ascendance africaine, de favoriser la protection de leur patrimoine culturel et de leur liberté d'expression, et de valider les contributions substantielles des personnes d'ascendance africaine aux sociétés. Cela peut aider les sociétés à devenir plus inclusives et les personnes d'ascendance africaine à développer un sentiment positif d'elles-mêmes et un sentiment d'appartenance sociale, qui sont des éléments essentiels à leur bien-être psychologique et émotionnel.

Ce panel visera à mettre en lumière les cultures riches et dynamiques des Africains et des personnes d'ascendance africaine, ainsi que les contributions inestimables des Africains et des personnes d'ascendance africaine aux sociétés, aux communautés et aux mouvements du monde entier. Il vise à sensibiliser à la promotion de la diversité culturelle et de l'inclusion, aux luttes en cours pour la préservation du patrimoine culturel, des systèmes de connaissances traditionnelles et de la vie culturelle des personnes d'ascendance africaine. Ce panel discutera également de l'aspect crucial de la reconnaissance des gardiens de tradition africaines et descendants d'Africaines, des artistes, des musiciens, des écrivains, etc., y compris en ce qui concerne l'appropriation culturelle et de la restitution des œuvres pillées.

Panel #4 : La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : attentes et défis

Le panel aura lieu le jeudi 18 avril de 15h00 à 18h00.

En décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, sur le thème « Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement ». La Décennie a joué un rôle crucial dans la sensibilisation aux défis historiques et contemporains auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine et a servi de plate-forme pour reconnaître les injustices et les héritages historiques. Certains pays ont pris des mesures importantes pour élaborer et mettre en œuvre des mesures législatives, des plans d'action nationaux et d'autres politiques et programmes visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée à laquelle sont confrontées les personnes d'ascendance africaine. La création de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance



africaine, ainsi que l'élaboration en cours de la Déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, ont également été des réalisations cruciales de la Décennie internationale. Toutefois, des insuffisances ont été relevées dans la mise en œuvre du Programme d'activités de la Décennie internationale. Le racisme et la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine ont été signalés dans le monde entier sous de multiples formes. Les données désagrégées restent inégales d'un pays à l'autre et ne rendent pas pleinement compte de la situation, des expériences et des besoins des communautés d'ascendance africaine. Des homicides disproportionnés dans le contexte d'affrontements avec les forces de l'ordre continuent d'être signalés à un rythme alarmant. Et la pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes d'ascendance africaine, avec un impact disproportionné sur les femmes, les enfants, les migrants et les personnes LGBTIQ+. Dans ce contexte, les mécanismes des Nations Unies, y compris l'Instance permanente, ont appelé à la création d'une deuxième Décennie internationale en vue de prendre de nouvelles mesures pour assurer la pleine reconnaissance, la justice et le développement des personnes d'ascendance africaine.

Cette table ronde visera à s'attaquer aux obstacles et aux obstacles à la réalisation du programme d'activités de la première Décennie internationale, notamment en partageant les bonnes pratiques et les enseignements tirés de cette période. Le panel mettra également l'accent sur l'objectif de la prochaine Décennie internationale, y compris les thèmes proposés par l'Instance permanente : le racisme systémique, la justice réparatrice et le développement durable. Les participants sont invités à prendre des engagements pour la deuxième Décennie internationale et à faire des propositions pour l'élaboration du projet de programme d'activités de la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.